



UNIL | Université de Lausanne

Faculté des lettres

Programme de spécialisation à **30 crédits ECTS** en

Histoire : recherche, exploitation et mise en valeur des sources

dans le cadre de la

Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation

à 120 crédits ECTS

7 juillet 2010

Version 1.1

Structure de la Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation

La Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation (120 crédits) se compose d'une discipline principale (60 crédits), d'un programme de spécialisation (30 crédits) et, au choix, soit d'une discipline secondaire, soit d'une discipline complémentaire (2e partie), soit d'un programme à options (30 crédits).

Maîtrise universitaire à temps plein – durée des études

La durée du cursus d'études d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation à temps plein est prévue par le Règlement d'études en Faculté des lettres (art. 14), à savoir de 4 semestres (minimum) à 6 semestres (maximum).

Maîtrise universitaire à temps partiel – durée des études

Le cursus d'études d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation à temps partiel (50%) au sens de la « Directive 3.12 de la Direction en matière d'études à temps partiel (50%) pour les Maîtrises universitaires » est le même que celui d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation à temps plein. Les délais d'études sont cependant aménagés de manière à permettre à l'étudiant de réaliser ses études en 8 semestres (minimum) et jusqu'à 10 semestres (maximum).

Organisation des études de la Maîtrise universitaire

Le schéma théorique des études de la Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation prévoit que la première année soit constituée de deux programmes d'enseignements à 30 crédits chacun (discipline principale + discipline secondaire ou discipline complémentaire 2e partie ou programme à options), et que la seconde année soit consacrée à la rédaction du mémoire de maîtrise et à la réalisation du programme de spécialisation.

Les étudiants sont cependant libres de déroger à ce schéma théorique (par exemple en reportant d'un ou de plusieurs semestres l'un ou l'autre de leurs enseignements ou de leurs examens), pour autant qu'ils respectent les règles suivantes (extraites des Directives du Décanat « Directives et procédures liées à l'inscription, au dépôt à la discussion du mémoire de maîtrise » et « Directives et procédures liées au programme de spécialisation (MA 120 crédits) » :

- le dépôt du mémoire de maîtrise ne peut intervenir que si les conditions suivantes sont réunies :
 - Les 30 premiers crédits de la branche principale ainsi que les 30 crédits de la discipline secondaire, de la discipline complémentaire 2e partie ou de son programme à options, ont été réussis.
 - Le complément de formation en langues classiques, le cas échéant, a été réussi.
 - Le programme de mise à niveau intégrée, le cas échéant, est entièrement terminé et conforme au plan d'études joint à la lettre que l'étudiant a reçue l'informant de son admission en Maîtrise universitaire avec conditions.
- l'inscription à un programme de spécialisation ne peut être enregistrée que si les conditions suivantes sont réunies :
 - L'étudiant n'a pas encore déposé son mémoire.
 - Les 30 crédits de la discipline secondaire, de la discipline complémentaire 2e partie ou du programme à options ont été réussis.
 - L'étudiant s'est inscrit au mémoire de maîtrise universitaire.
 - Le complément de formation en langues classiques, le cas échéant et s'il est lié à la discipline secondaire, a été réussi.
 - Le programme de mise à niveau intégrée, le cas échéant, est entièrement terminé et conforme au plan d'études joint à la lettre que l'étudiant a reçue l'informant de son admission en Maîtrise universitaire avec conditions.
 - Le programme de spécialisation peut être réalisé dans le respect de la durée maximale des études prévue par le Règlement d'études en Faculté des lettres (pour une Maîtrise universitaire à temps plein) ou par la Directive de la Direction 3.12 (pour une Maîtrise universitaire à temps partiel).

Ces règles sont valables aussi bien pour la Maîtrise universitaire à **temps plein** que pour la Maîtrise universitaire à **temps partiel**. Pour le reste, le Règlement d'études du programme s'applique.

Présentation

Ce programme de spécialisation en histoire couvre les trois périodes enseignées par la Section d'histoire de l'Université de Lausanne, à savoir les périodes médiévale, moderne et contemporaine. Durant tout le cursus des études, la Section d'histoire met un accent particulier sur la recherche et l'analyse des sources historiques ; dans ce programme, elle propose aux étudiants de perfectionner l'approche et l'exploitation de ces sources dans un cadre professionnalisant. Celui-ci s'appuie aussi bien sur les activités scientifiques et didactiques déployées par les membres de la section que sur le réseau des institutions et personnes avec lesquelles les enseignants collaborent régulièrement.

Trois axes structurent ce programme : la recherche, la gestion et la communication. Par recherche, nous entendons aussi bien la recherche des sources (ecdotique/ heuristique) proprement dite que la mise en forme des éditions répondant aux critères scientifiques reconnus (sélection d'un corpus, transcription, annotation, indexation, commentaire, etc.). La gestion des sources concerne l'ensemble des activités liées à leur conservation et à leur mise en valeur, quelles que soient leur nature ou leur lieu de dépôt (archives, bibliothèques, centres de documentation, musées). Enfin, la communication recouvre toutes les activités liées à la divulgation du savoir historique, par le biais de l'enseignement, des médias ou de la rédaction de textes de vulgarisation (sites web par exemple).

Si certains de ces éléments peuvent avoir un lien avec des éléments du programme de Master, notamment la rédaction du mémoire, ce programme de spécialisation comporte des éléments spécifiques, interdisciplinaires et professionnalisants. En effet, il offre aux étudiants la possibilité d'établir un contact direct avec les milieux s'occupant au quotidien de la gestion des sources et de leur mise en valeur. Il permet d'avoir une première expérience des activités professionnelles qui s'offrent aux personnes terminant leur Master, qu'elles soient issues de l'Université de Lausanne ou d'ailleurs.

Le programme est composé de trois parties correspondant aux trois perspectives énoncées plus haut : une première partie axée sur la recherche et la publication scientifique, une deuxième sur la vulgarisation des connaissances historiques, une troisième sur une initiation au milieu archivistique et documentaire.

Ce programme de spécialisation s'adresse principalement aux étudiants qui ont choisi comme discipline principale de maîtrise universitaire l'histoire. Cependant, les étudiants ayant acquis dans d'autres disciplines un certain nombre de compétences dans l'approche des sources historiques (recherches en archives et bibliothèques, compréhension et interprétation critique) pourront s'inscrire à ce programme sur la base d'un dossier dûment motivé et évalué par les enseignants responsables de la spécialisation.

Principe

L'étudiant compose son programme en choisissant 30 crédits répartis dans au moins deux des trois parties A, B et C. Ce programme est établi en accord avec le directeur du mémoire ou, pour les étudiants ne faisant pas de mémoire dans la section, le responsable du programme de spécialisation. La validation de chaque module est sous la responsabilité d'un enseignant de la section d'histoire, assisté le cas échéant du responsable du programme de spécialisation et/ou d'un spécialiste externe.

N.B. – La mention "horaires variables" figurant dans certains modules de ce programme à l'endroit prévu pour l'indication de la dotation horaire signifie que l'organisation de l'activité en question, généralement un stage, ne peut pas être déterminée de manière absolue mais dépend de l'Institution dans laquelle le stage est suivi et de la forme que revêtira le travail de validation. Le volume total de travail de l'étudiant sera déterminé en fonction du nombre de crédits ECTS attribués au module, selon la norme européenne 1 crédit = 25–30h de travail.

Modules de spécialisation

✳ **Partie A – De la recherche à la publication scientifique**

Cette partie contient des modules qui ont pour objectif d'affiner les compétences de l'étudiant dans la recherche et de l'aider à développer les outils aptes à la présentation et à la publication de contributions scientifiques.

MA/02-SPEC 01 (facultatif)

10 crédits ECTS

Participation à un colloque

Descriptif

Ce module offre la possibilité à l'étudiant de développer ses compétences en élaborant une présentation dans un colloque scientifique, organisé par la Section d'histoire, par l'un de ses enseignants ou, éventuellement, par une autre institution scientifique reconnue, dont la thématique serait proche des intérêts de l'étudiant.

Enseignements ou activités auquel(le)s s'inscrire

- ▶ Participation active à un colloque (préparation de la communication et présence continue au colloque)
Validation: 1 présentation orale de 20 minutes, dossier ou texte de l'exposé (1 attestation)

MA/02-SPEC 02 (facultatif)

10 crédits ECTS

Edition de sources

Descriptif

Ce module permet à l'étudiant d'approfondir ses compétences dans la recherche et la mise en valeur des sources. Il s'agit de répertorier ou d'éditer un corpus spécifique de sources inédites, qui peuvent éventuellement être liées au mémoire. La dimension du corpus à éditer dépend de la nature et du type de sources (difficultés de compréhension, langue, période, etc.).

Enseignements ou activités auquel(le)s s'inscrire

- ▶ Édition de sources ou d'un répertoire de documents (horaires variables)
Validation: 1 dossier de sources ou de l'inventaire, accompagnés par un texte de présentation (1 attestation)

Rédaction d'un article scientifique

Descriptif

Préparation d'un article d'environ 10-15 pages, prêt pour une éventuelle publication. L'article peut être tiré du sujet des séminaires présentés en 1^{re} année de maîtrise dans la discipline principale ou du mémoire.

Enseignements ou activités auquel(le)s s'inscrire

- Réalisation d'un article scientifique (horaires variables)

Validation: 1 article rédigé, accepté par l'enseignant de référence ou le responsable de la publication (1 attestation)

✱ **Partie B – Vulgarisation des connaissances théoriques**

Cette partie propose des modules dans lesquels l'étudiant est amené à réfléchir sur les moyens et les difficultés que l'historien rencontre au moment où il doit divulguer son savoir scientifique à un public non spécialisé.

Constitution d'un dossier de sources commentées

Descriptif

Ce module offre la possibilité de composer et d'utiliser un dossier de sources à des fins didactiques. Il s'agit de constituer un dossier de sources commentées d'une trentaine de pages, destiné à l'enseignement ou à la vulgarisation (exposition, conférences, sites, etc.). Ce travail peut aussi être réalisé dans le cadre d'un projet de recherche ou d'enseignement de la section.

Enseignements ou activités auquel(le)s s'inscrire

- Constitution d'un dossier de sources commentées (horaires variables)

Validation: 1 dossier de sources commentées et 1 présentation orale à l'enseignant de référence (1 attestation)

Le savoir historique à l'intention des médias

Descriptif

Les objectifs de ce module, qui propose trois variantes possibles correspondant à autant de supports matériels, sont d'apprendre les techniques et les langages spécifiques aux différents médias et de développer les capacités de synthèse et de mise en valeur des documents historiques dans la perspective d'une diffusion grand public. Le choix de ces variantes se fait de cas en cas, selon les opportunités, en tenant compte des conseils du directeur du mémoire ou du responsable du programme de spécialisation.

Variante 1 : Rédaction d'une série d'articles de vulgarisation scientifique destinés au grand public, par exemple pour un quotidien, un hebdomadaire voire une publication d'information universitaire, d'environ 10 à 15 pages au total, avec recherche iconographique.

Variante 2 : Projet d'émission pour les médias audiovisuels. Rédaction d'un scénario détaillé d'une trentaine de pages, avec recherche documentaire, etc. Un essai d'enregistrement, pour une durée d'environ 20 minutes.

Variante 3 : Élaboration d'un projet de site Web ou d'un projet sur support informatique (CD/DVD) ayant un thème historique, avec iconographie, documents sonores, matériel audiovisuel, links : le site devrait avoir entre 10 et 20 pages.

Enseignements ou activités auquel(le)s s'inscrire

1 activité au choix :

- ▶ Rédaction d'une série d'articles de vulgarisation scientifique (horaires variables)
Validation: 1 série de textes illustrés destinés à la publication (1 attestation)
- ▶ Projet d'émission pour les médias audiovisuels (horaires variables)
Validation: 1 scénario détaillé et 1 essai d'enregistrement validé par l'enseignant de référence et par un spécialiste des médias (1 attestation)
- ▶ Élaboration d'un projet de site Web ou d'un projet sur support informatique (horaires variables)
Validation: 1 présentation du matériel sur support informatique (1 attestation)

✱ **Partie C – Initiation aux archives**

MA/02-SPEC 06 (facultatif)

20 crédits ECTS

Introduction au milieu archivistique et documentaire

Descriptif

Sous forme de stage, ce module offre des approfondissements professionnalisants dans le champ de la recherche et de l'exploitation documentaire. Il est conçu comme une ouverture en direction des institutions chargées de la conservation du patrimoine sous toutes ses formes : archives, mais aussi bibliothèques spécialisées, musées, centres de documentation et de recherche ; les institutions ayant déclaré leur intérêt à accueillir des étudiants sont situées notamment dans les cantons de Vaud, du Valais et du Tessin, mais des contacts sont également en cours avec des institutions d'autres cantons ; une possibilité de stage auprès des Documents diplomatiques suisses est également possible.

Conçu comme une initiation aux archives, le programme proposé consiste à réaliser le travail préalable à l'inventaire d'un fonds. Il s'agit donc pour l'étudiant de procéder à l'analyse sommaire de ce fonds, de comprendre son contexte de formation et son contenu. Il fera une proposition d'un cadre de classement. Le travail et l'horaire sont établis en tenant compte des impératifs de l'institution d'accueil. Pour des raisons pratiques, le choix du dépôt d'archives et du fonds à analyser doit être établi suffisamment tôt (4 à 6 mois) avant le début effectif du travail.

Enseignements ou activités auquel(le)s s'inscrire

- ▶ Stage d'initiation aux archives (horaires variables)
Validation: 1 rapport écrit, évalué en commun par le responsable du dépôt d'archives et l'enseignant de référence (1 attestation)

Approuvé par le Conseil de Faculté le 11 mars 2010

Adopté par la Direction le 26 mai 2010